

VOLTAIRE AU PAYS DES HISTORIENS POSITIVISTES.
ÉDITER *LE SIÈCLE DE LOUIS XIV* AU TEMPS DU
SECOND EMPIRE ET DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

Diego Venturino
Université de Metz

Au XVIII^e siècle, le savoir historique n'avait pas encore trouvé une assise disciplinaire pleinement autonome. L'histoire était un « genre d'écrire », à l'instar de la poésie ou de la tragédie. Au temps de Voltaire, elle n'était qu'une des fleurs de la riche inflorescence des belles-lettres. Vu dans ce contexte, *Le Siècle de Louis XIV* est donc un texte littéraire. Seulement, pour le construire, Voltaire obéit à l'obligation de la référence documentaire, autrement dit à la condition épistémologique fondamentale qui définit l'histoire depuis l'Antiquité, sans la séparer pour autant de l'écriture littéraire. Pour lui, l'histoire est « le récit des faits donnés pour vrais¹ ».

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que le savoir historique se dégage progressivement des autres genres littéraires. À partir des années 1820, il se dote d'institutions spécifiques de recherche et d'un réseau de sociétés savantes locales et nationales, alors que la publication de sources s'intensifie ; enfin, lors de la création du système universitaire français à la fin du XIX^e siècle, l'histoire prend place définitivement parmi les matières d'enseignement autonomes, ce qui avait déjà été réalisé au cours des décennies précédentes dans l'enseignement secondaire. D'Augustin Thierry à Lavis et Seignebos en passant par Michelet, un domaine disciplinaire autonome s'est formé, socialement reconnu en tant que tel, nanti de méthodes et de problèmes propres ainsi que d'une présence pédagogique conséquente à tous les échelons de l'enseignement.

L'histoire littéraire connut un parcours semblable de spécialisation : si l'historien, poète et dramaturge Voltaire pouvait encore écrire le *Temple du goût* ou consacrer des dizaines de pages à un « Catalogue des écrivains célèbres » en appendice de son *Siècle de Louis XIV*, au XIX^e siècle la tâche d'écrire l'histoire littéraire revient

1 Voltaire, article « Histoire » publié dans le tome 8 de l'*Encyclopédie* : voir *Œuvres alphabétiques*, éd. dirigée par J. Verduyssen, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, t. 33, 1987, p. 164.

désormais à des hommes de lettres, de Villemain à Lanson en passant par Nisard, qui de leur côté n'ont presque jamais écrit une seule ligne d'histoire générale. Des historiens comme Renan ou Taine se sont occupés de questions littéraires, mais il s'agit d'exceptions². Cette bifurcation disciplinaire entre histoire et histoire littéraire, qui aboutit à la fin du XIX^e siècle³, pose un problème particulier face à un ouvrage comme *Le Siècle de Louis XIV*. Les ambiguïtés du statut de l'histoire au XVIII^e siècle, et qui n'ont pas tout à fait disparu au XIX^e, déteignent sur les modalités de la réception : historiens et historiens de la littérature s'approprient l'objet d'étude et y appliquent leurs propres règles heuristiques⁴.

Je ne traiterai ici que de l'accueil et de l'utilisation que les historiens de métier firent du *Siècle de Louis XIV*, en particulier de ces historiens qui ont édité et annoté l'ouvrage⁵. Par ce biais, on pourra saisir sur le vif, ligne après ligne, la

- 2 R. Trousson, « Hyppolite Taine et “le magicien impénitent” », dans *Visages de Voltaire (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Champion, 2001, p. 378-394.
- 3 A. Compagnon (*La Troisième République des lettres, de Flaubert à Proust*, Paris, Le Seuil, 1983) se concentre sur la dernière phase du phénomène : il insiste sur le renversement des rapports de force universitaires qui se produit entre les deux siècles (« de l'histoire comme genre littéraire à l'histoire littéraire comme branche de l'histoire », p. 23) et voit dans l'œuvre de Lanson l'expression de la définitive sujétion des études littéraires à l'histoire. Le point de vue des historiens sur cette séparation est clairement exprimé dans l'ouvrage dirigé par L. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, Paris, A. Colin, 1896-1899 : en effet, le chapitre 5 du tome 8 est consacré à « L'histoire », l'auteur n'étant rien moins que Ch. Seignobos (p. 259-310). Celui-ci analyse l'œuvre de Renan, de Taine et de Fustel de Coulanges, mais surtout rédige un paragraphe intitulé « L'orientation de l'histoire ». Par sa présence dans cette publication, Seignobos confirme les nœuds séculaires entre art littéraire et savoir historique, tout en sonnait prophétiquement le glas : « dans l'histoire de la littérature française qu'on écrira à la fin du XX^e siècle y aura-t-il encore un chapitre pour les historiens ? ». La réponse est non : « Le moment semble venu où il faudra choisir. Les historiens ne peuvent guère hésiter, ils sacrifieront le succès artistique aux exigences de la science et le public cessera de les compter parmi les littérateurs » (p.304 et 310).
- 4 Pour une synthèse de la tradition professorale de l'histoire littéraire face à Voltaire, voir R. Trousson, « Voltaire et les professeurs », dans *Visages de Voltaire, op. cit.*, p. 415-453. La porosité disciplinaire entre agrégés de lettres et agrégés d'histoire est négligeable. Sur cent vingt-huit professeurs qui ont enseigné de 1809 à 1908, Christophe Charle (*La Faculté des lettres de Paris, 1809-1908*, Paris, INRP/CNRS, 1985) répertorie seulement huit cas d'agrégés de lettres qui se tournent définitivement vers l'histoire et en occupent des chaires universitaires : le médiéviste Henri Pigeonneau (1834-1892), le moderniste Alphonse Aulard (1849-1928), Saint René Taillandier (1817-1879), mais surtout les antiquisants Gustave Bloch (1848-1923), Auguste Bouché-Leclercq (1842-1923), Maxime Collignon (1849-1917), Fustel de Coulanges (1830-1889), Georges Perrot (1832-1914). À signaler qu'aucun agrégé d'histoire n'enseigne la littérature à l'université. Sur le cas particulier d'Alfred Rébelliau, voir ci-dessous, p. 109.
- 5 Pour un regard d'ensemble, voir W. F. Church, *Louis XIV in historical thought, from Voltaire to the Annales School*, New York, Norton, 1976, p. 38-54 ; voir aussi S. Zekian, *Les Aventures de la tradition. La référence au « Siècle de Louis XIV » dans la France révolutionnée (1795-1820)*, thèse soutenue à l'université Paris-Sorbonne en octobre 2008. Sur les enjeux historiographique et politique de la réception des Lumières au XIX^e siècle, voir également D. Venturino, « L'historiographie révolutionnaire française et les Lumières, de Paul Buzchez à Albert Sorel. Suivi d'un appendice sur la genèse de l'expression “siècle des lumières” (XVIII^e-XX^e siècles) », dans G. Ricuperati (dir.), *Historiographie et usages des Lumières*, Berlin, Berlin Verl. A. Spitz, 2002, p. 21-84.

capacité de résistance méthodologique, épistémologique et interprétative de l'ouvrage voltairien face aux questionnements de l'historiographie la plus actuelle du XIX^e siècle. Investi par la critique d'érudits se targuant d'incarner la rigueur de la nouvelle science historique, que devint alors *Le Siècle de Louis XIV*?

UN OUVRAGE MAL AIMÉ MAIS BEAUCOUP ÉDITÉ

Le XIX^e siècle avait commencé par de fortes réserves vis-à-vis de cet ancêtre encombrant, de ce poète quittant de temps en temps le métier de versificateur pour venir tisser des trames historiques, jugées incomplètes ou prétentieuses par la plupart des historiens libéraux et romantiques. Dès 1818, une bordée de critiques semble compromettre définitivement la carrière future du *Siècle de Louis XIV* auprès des historiens. Dans son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* (1818), l'immense Pierre-Édouard Lemontey (1762-1826) lui reproche de s'être laissé éblouir par la splendeur littéraire de l'époque, négligeant d'autres aspects de l'analyse historique : manière de faire glisser *Le Siècle de Louis XIV* dans le giron des tableaux consacrés à la culture littéraire, nombreux en ce début de siècle, et de clore le débat sur l'importance proprement historique de l'œuvre voltairienne, tout en encensant son talent d'écrivain⁶.

Un premier repérage semble confirmer la médiocrité de l'impact du *Siècle de Louis XIV* dans l'historiographie du XIX^e siècle. Que l'on considère, en effet, deux contributions majeures données par le XIX^e siècle à l'histoire de l'historiographie, les *Lettres sur l'histoire de France* (1820) d'Augustin Thierry et le manifeste de l'école méthodique publié par Gabriel Monod en 1876.

Thierry esquisse une analyse originale, fine et conséquente de la manière d'écrire l'histoire à l'époque moderne, de la Renaissance au XIX^e siècle. Voltaire est cité comme exemple accompli de la dégénération qu'avait subie l'historiographie au XVIII^e siècle. Thierry compare ce que devrait être la vraie histoire et ce que ces *philosophes* des Lumières avaient proposé :

Au lieu d'une narration suivie, continue, se développant avec largeur et d'une manière progressive, on eut des récits courts, morcelés, tronqués, entrecoupés de remarques sérieuses ou satiriques ; et l'histoire fut divisée, subdivisée, étiquetée

6 « Voltaire a le plus contribué à faire reverdir le laurier de Louis XIV. L'exposé qu'il a fait du règne de ce monarque est un chef-d'œuvre de grâce et de raison, rendu populaire par un talent inimitable. Il serait parfait s'il était complet. L'auteur y loue beaucoup, et toujours avec sens et mesure ; mais on aperçoit bien dans ce tableau, que des parties sont dissimulées, et que d'autres ne sont pas approfondies. Voltaire se laissait trop éblouir par l'éclat littéraire, pour être parfaitement juste. Il a traité un roi qui a fondé des académies comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient les églises » (P.-E. Lemontey, *Œuvres*, Paris, A. Soutelet, 1829, 7 vol., t. V, p. 170-171).

par petits chapitres, comme un ouvrage didactique. C'est l'exemple que donna Voltaire, avec son originalité et sa verve de style accoutumée⁷.

Sans le citer, Thierry pense probablement aussi au *Siècle de Louis XIV*, qui toutefois n'a droit à aucune analyse particulière. Une telle critique va largement influencer le *Tableau de la littérature du XIX^e siècle* (1828) d'Abel-François Villemain (1791-1870), qui vulgarise à son tour l'idée du caractère décousu et du manque d'unité problématique du *Siècle de Louis XIV*, lieux communs destinés à une grande fortune tout au long du XIX^e siècle (et même du XX^e)⁸.

Si l'historiographie libérale appréciait peu ou prou Voltaire, à l'autre bout du siècle les fondateurs de l'école méthodique – que l'on appellera ici par commodité positiviste – ne semblaient pas mieux disposés. Dans l'article que Gabriel Monod écrit pour le premier numéro de la *Revue historique*, intitulé « Du progrès des études historiques en France depuis le XVI^e siècle », Voltaire est à peine cité et uniquement à propos de l'*Essai sur les mœurs* :

98

L'histoire universelle qui était restée pour Bossuet enfermée dans le cadre étroit de la théologie, devient pour l'esprit pénétrant de Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, le sujet de considérations appuyées sur une science parfois fragile, mais dont la justesse et la profondeur souvent prophétiques nous surprennent aujourd'hui⁹.

Science fragile mais pénétration dans les idées, justesse prophétique, profondeur surprenante : la superficialité du jugement frôle le poncif. L'*Essai sur les mœurs* n'était sans doute pas un livre de chevet de Monod, qui place Voltaire à côté

7 A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, Lettre V, dans *Œuvres*, Paris, Michel-Lévy frères, t. III, 1867, p. 70 (dans l'article de 1820, publié dans *Le Courrier français*, ce passage n'existe pas). Par ailleurs, dans la Préface de la même édition, Thierry écrit : « il n'est personne parmi nous, hommes du dix-neuvième siècle, qui n'en sache plus que Velly ou Mably, plus que Voltaire lui-même sur les rebellions et les conquêtes, le démembrement des empires, la chute et la restauration des dynasties, les révolutions démocratiques et les réactions en sens contraire » (p. 4). Sur Thierry, voir M. Gauchet, « Les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry », dans P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, vol. 2, *La Nation*, t. I, 1986, p. 247-316.

8 Villemain écrit dans son *Cours de littérature française. Tableau de la littérature du XVIII^e siècle* (Paris, Didier, 1847, 2 vol., t. II, p. 48-49) : « Cet ouvrage de Voltaire est, par l'élégance même de la forme, une image du siècle mémorable dont il offre l'histoire. On y voudrait seulement plus de grandeur et d'unité. L'historien, qui prend assez souvent le ton d'un contemporain, ne voit pas cependant, d'un seul coup d'œil, les faits, les caractères, les mœurs se développer devant lui. Il aime mieux diviser son sujet par groupes distincts de faits homogènes [...]. La vérité, comme l'intérêt, aurait gagné à un récit moins morcelé ». Villemain souligne le caractère de source irremplaçable de l'ouvrage voltairien : « Ce vice de composition, vraiment extraordinaire, n'empêchera pas que l'ouvrage de Voltaire ne soit un monument durable du siècle qu'il décrit. On portera plus de critique dans le même sujet ; mais on ne montrera pas mieux le génie de cette société puissante et polie, dont Voltaire avait vu la dernière splendeur, et dont il parlait la langue. C'est par là que son récit est original, et ne peut plus être surpassé » (p. 50).

9 *Revue historique*, 1 (1876), p. 25.

de Mézeray, Velly ou Bossuet : un brillant historien des temps révolus, qui ne saurait participer aux débats contemporains sur l'histoire. Monod ne dit mot du *Siècle de Louis XIV*¹⁰.

Pourtant, ces réserves et ces silences se heurtent à un phénomène incontestable : la prolifération tout au long du XIX^e siècle d'éditions du *Siècle de Louis XIV*, souvent annotées, et indépendantes des œuvres complètes. Je ne prendrai en considération que ces éditions séparées, car elles seules marquent un intérêt spécifique pour Voltaire historien de Louis XIV.

Ainsi, de 1803 à 1914, on dénombre trente-sept éditions différentes auprès de vingt-sept éditeurs. De ces éditions, vingt ne sont pas annotées ; du côté des éditions annotées, après celle de Mme de Genlis en 1820¹¹, on en compte seize de 1843 à 1914, rééditées à maintes reprises. De 1803 à 1914, *Le Siècle de Louis XIV* a été réimprimé cent quinze fois ; de 1847 à 1898, quatre-vingt-cinq fois¹². Les tirages confirment l'importance de l'ouvrage dans le marché éditorial de l'époque. À défaut d'une recherche détaillée, un ordre de grandeur approximatif peut être fourni grâce aux travaux de Frédéric Barbier, qui a pu établir l'augmentation très importante des tirages de 1840 à 1900, période qui correspond à l'essor des éditions séparées du *Siècle de Louis XIV*¹³. Plus précisément, F. Barbier a élaboré un tableau des tirages moyens entre 1840 et 1900, par tranches de vingt ans¹⁴. En appliquant ces moyennes au nombre de tirages connus du *Siècle de Louis XIV* de 1840 à 1914, on atteint le chiffre

- 10 Dans l'*Histoire du règne de Louis XIV. Récits et tableaux* (Paris, J. Lecoffre, 1871-1876, 6 vol.), C. Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, exprime l'ambiguïté à l'égard de Voltaire qui caractérise les historiens des années 1860-1870. Il entend, certes, se démarquer de « l'essai spirituel et brillant tenté au dernier siècle » (t. I, p. vii), et ceci pour deux raisons : d'une part, il est venu trop tôt pour être complet du point de vue documentaire et, d'autre part, sa structure par chapitres thématiques rompt de manière artificielle l'unité du récit historique. En ce sens, l'historien Gaillardin suit l'historien de la littérature Villemain. Cependant, sans vouloir entrer dans le détail de l'effective réalisation de ce projet dans cette histoire bien oubliée, on ne peut que remarquer la pénétration du discours méthodologique de Voltaire : « Nous supprimons », écrit Gaillardin, « les faits accessoires, ceux qui n'ajoutent rien à l'importance des grands résultats, à l'intelligence des idées nécessaires. Que de combats partiels on peut omettre sans nuire à l'histoire de la guerre civile ou étrangère ! Que d'écrits on peut laisser dans l'ombre, sans altérer aucunement l'histoire des débats politiques, des controverses religieuses ou de la littérature ! En revanche, et à la place que nous rend cette méthode, nous développons les idées, les caractères, les mœurs, les institutions » (p. xviii-xix).
- 11 M.-E. Plagnol-Diéval, « Le Voltaire de Mme de Genlis : combat continué, combat détourné », dans U. Kölving et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. II, p. 1211-1226.
- 12 Pour le détail de ces éditions, voir l'annexe bibliographique, ci-dessous, p. 114-120.
- 13 Voir la note liminaire à l'annexe bibliographique, ci-dessous, p. 114.
- 14 Tirage moyen : 1840-1859, 1958 ex. ; 1860-1879, 2 787 ex. ; 1880-1899, 5 006 ex. ; 1900-1914, 11 239 ex. Voir F. Barbier, « Une production multipliée », dans H.-J. Martin et R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983-1986, 4 vol., t. III, *Le Livre triomphant (1660-1830)*, p. 116. Pour l'édition historique savante, voir F. Barbier, « L'édition historique et philologique en France au XIX^e siècle », dans B. Fabian et P. Raabe (dir.), *Gelehrte Bücher von Humanismus bis zur Gegenwart*, Wiesbaden, in Komm. bei Harrassowitz, 1983, p. 153-168.

d'environ 440 000 exemplaires publiés dans un laps de temps de soixante-quatorze ans, le tirage moyen annuel étant d'environ 6 000 exemplaires.

Sans être un *best seller*, l'ouvrage voltairien est donc un *long seller* – même en ne considérant que les éditions séparées. Son sort est bien différent de l'*Essai sur les mœurs*, très peu édité (jamais après 1835¹⁵), et ressemble davantage à celui de l'*Histoire de Charles XII*¹⁶.

Cette longévité s'explique tout d'abord par les exigences de l'enseignement de l'histoire, qui prend progressivement une place de plus en plus importante dans la *ratio studiorum* des lycéens français du XIX^e siècle¹⁷. En 1818, on décide de le confier à un professeur « spécial » et, l'année suivante, on fait une large place à l'histoire dans les épreuves de baccalauréat ès lettres. En 1831 est créé un concours spécial d'agrégation en histoire et géographie qui, toutefois, ne produit qu'entre six et dix agrégés en moyenne pendant plusieurs années¹⁸. Il faudra attendre la seconde moitié du siècle pour que les professeurs de latin, *lobby* très puissant, perdent le monopole de l'enseignement de l'histoire. Puis, au cours des dernières décennies du siècle, l'histoire devient une des disciplines majeures dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur¹⁹.

100

15 On ne connaît que cinq éditions séparées de l'*Essai sur les mœurs* au XIX^e siècle : Firmin Didot, 1804-1805 ; Didot l'aîné et Firmin Didot, 1805 ; Lecointe, 1829-1830 ; A. Hiard, 1832 et Treuttel et Würtz, 1835.

16 Le succès éditorial de l'*Histoire de Charles XII* est aussi important que celui du *Siècle de Louis XIV*, le contenu politique et religieux étant moins sensible. Considéré comme un classique de la langue française, l'*Histoire de Charles XII* se trouve constamment au programme de français des classes du secondaire (voir A. Chervel, *Les Auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours*, Paris, INRP, coll. « Publications de la Sorbonne », 1986). De 1807 à 1900, l'ouvrage a été édité cinquante-cinq fois et l'ensemble de ces éditions a connu quatre-vingt-six tirages ; de ces cinquante-cinq éditions, douze sont annotées, mais seulement une est annotée par un historien : Albert Waddington (1861-1926), agrégé de lettres tourné vers l'histoire, Hachette, 1891 (rééditée en 1893, 1895, 1898, 1902, 1904, 1908, 1912). L'*Histoire de Charles XII* connut également des éditions publiées en province (Tours, Avignon, etc.), ce qui ne fut pas le cas du *Siècle de Louis XIV*.

17 P. Gerbod, « La place de l'histoire dans l'enseignement secondaire de 1802 à 1880 », *L'Information historique*, 1965, 3 (mai-juin), p. 123-130 ; F. Furet, « La naissance de l'histoire », dans *L'Atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1982, p. 101-128 ; E. Héry, *Un siècle de leçons d'histoire. L'histoire enseignée en lycée de 1870 à 1970*, Rennes, PUR, 1999 ; Ph. Maynard (éd.), *L'histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. Textes officiels, 1795-1914*, Paris, INRP, 2000 ; S. Bird, *Reinventing Voltaire. The politics of commemoration in nineteenth-century France*, SVEC 2000:09, chap. 5, « Voltaire in Classroom » (en particulier sur la présence de Voltaire historien dans les manuels scolaires) ; P. Garcia et J. Leduc, *L'Enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, A. Colin, 2003. D'utilité douteuse, C. Bernard, *L'Enseignement de l'histoire, en France, au XIX^e siècle (selon les ministres de l'instruction publique)*, Lille/Paris, Service de reproduction des thèses de l'université/Champion, 1978.

18 Y. Verneuil, *Les Agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005.

19 Pour une synthèse des institutions de recherche en histoire fondées à partir des années 1840, voir P. Nora, « L'histoire de France de Lavisse », dans *Les Lieux de mémoire, op. cit.*, vol. 2, *La Nation*, t. II, 1986, p. 317 sq.

Dès le début des années 1830, *Le Siècle de Louis XIV* est mis au programme de l'enseignement de français et d'histoire²⁰. Si l'ouvrage est sans aucun doute un classique de la littérature, les éditions annotées pour l'étude du français sont nettement moins nombreuses et importantes que les éditions annotées à l'intention des classes d'histoire. Aussi, de 1831 à 1841, *Le Siècle de Louis XIV* est-il au programme de troisième ; de 1842 à 1848, au programme de rhétorique (première) ; de 1849 à 1865, au programme de seconde ; de 1865 à 1890, au programme de rhétorique (première)²¹. Autrement dit, l'ouvrage est sur les bancs des élèves du secondaire de 1831 à 1890, sans solution de continuité²².

Avant 1847-1848, les éditions du *Siècle de Louis XIV* proposées aux élèves étaient en général sans annotation et, de temps en temps, expurgées des derniers chapitres sur la religion²³. Sur ce dernier point, au début des années 1850 s'engage un débat entre l'Église de France et le nouveau pouvoir sur la nécessité d'amender les œuvres de Voltaire destinées à l'enseignement secondaire. L'aile radicale de l'épiscopat français, incarnée par l'évêque d'Arras, voulait la suppression pure et simple de Voltaire des programmes scolaires ; le ministre Fortoul résiste. Dans une lettre à ce dernier datée de 1854, Pie IX propose de garder Voltaire comme « classique », mais de le corriger et l'expurger. En signe d'apaisement, Fortoul accepte d'imposer une version censurée du *Siècle de Louis XIV* pour l'enseignement dans les classes²⁴. Le Conseil impérial de l'Instruction publique approuve une version corrigée de l'ouvrage, amputée notamment des cinq derniers chapitres consacrés à la religion, de la partie sur Galilée du chapitre 31 et de la référence à Pascal du chapitre 32. L'éditeur Delalain accepte de publier cette édition, dont la première édition date de 1854. Par un arrêté du 5 mars 1856, le ministre Fortoul statue que l'édition

20 « Cicéron, Bossuet, Fénelon étaient étudiés dans les cours de philosophie. Les *Histoires* d'Hérodote, celles de Quinte-Curce ou *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire étaient des ouvrages d'histoire au même titre que le manuel d'histoire qui est longtemps imposé aux élèves par les textes officiels » (A. Chervel, *Les Auteurs français...*, op. cit., p. 9).

21 *Ibid.*

22 Daniel Milo note à juste titre que Voltaire « n'a longtemps existé à l'école qu'en tant qu'historien, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* et de l'*Histoire de Charles XII* » (« Les classiques scolaires », dans P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, op. cit., vol. 2, *La Nation*, t. II, p. 520).

23 J.-P. Piobetta écrit à ce propos : « Les seules modifications apportées à la réforme de Cousin entre 1840 et 1849 eurent pour objet la liste des auteurs français : à diverses reprises Pascal et Voltaire en furent exclus. [...] C'est aussi que Salvandey, ayant décidé, par un arrêté du 4 janvier 1847, de réviser et de réduire le programme, publia le 15 janvier 1848 un nouveau programme, caractérisé par la suppression des *Provinciales*, des derniers chapitres du *Siècle de Louis XIV* [...]. Le 25 mars de la même année, son successeur au ministère de l'Instruction publique, Carnot, rétablissait ce que Salvandey avait supprimé. [...] Le 26 novembre 1849, de Parieu faisait au programme de Victor Cousin les mêmes amputations que de Salvandey » (*Le Baccalauréat*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1937, p. 68-69).

24 Sur cet épisode, voir S. Bird, *Reinventing Voltaire*, op. cit., p. 176.

Delalain est la seule autorisée dans les lycées²⁵. L'édition Delalain portera dans son frontispice : « édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique », et sera publiée huit fois jusqu'en 1881. D'autres éditeurs emboîteront le pas au cours des décennies suivantes²⁶.

Les consignes ministérielles ne furent pas forcément respectées : dans les listes des livres autorisés par le ministère de l'Instruction publique chaque année, aucune indication n'est donnée sur l'édition à utiliser ; on indique juste le titre de l'ouvrage, si bien qu'il est difficile de savoir si les seules éditions utilisées dans les classes étaient les éditions expurgées. Une chose est sûre, les éditions annotées de l'ouvrage intégral sont sans doute plus nombreuses que les éditions annotées de l'ouvrage censuré et sont, sans aucun doute, dotées d'un appareil critique beaucoup plus conséquent.

102 En somme, tout Français du XIX^e siècle, ayant poursuivi des études secondaires ou supérieures, a rencontré à un moment donné de sa formation les idées fondamentales du *Siècle de Louis XIV*. La périodisation par siècles, par exemple, était un lieu commun. Le ministre Victor Duruy, très favorable à l'introduction de l'histoire contemporaine dans le cursus des études secondaires, affirme lors du discours de la distribution des prix du Concours général de 1863 :

Les élèves ignorent la société dont ils deviennent membres actifs, son organisation, ses besoins, ses désirs, les grandes lois qui la régissent et quel esprit de justice l'anime et la conduit. Les meilleurs sont, par leurs études, contemporains du siècle de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV²⁷.

L'abondance d'éditions ne saurait toutefois se comprendre uniquement par la demande d'un marché pédagogique en expansion, assorti d'une multiplication des bibliothèques dans les lycées²⁸, ou bien pour des raisons contingentes, je pense aux diatribes virulentes qui ont lieu à l'occasion du centenaire de la mort de Voltaire en 1878²⁹. Du régime orléaniste jusqu'à la Troisième République, les diverses mouvances politiques ont promu l'ouvrage, le considérant non seulement comme un classique de la langue française, mais aussi comme un récit crédible et largement partagé d'un moment essentiel de l'histoire politique et culturelle de la France.

25 *Ibid.*, p. 177. En effet, une édition expurgée avait déjà été autorisée pour être utilisée dans les lycées dès 1840.

26 Voir l'annexe bibliographique, ci-dessous, p. 114-120.

27 Cité par E. Héry, *Un siècle de leçons d'histoire*, *op. cit.*, p. 26.

28 L'arrêté du 12 mai 1860 crée l'obligation de doter tous les lycées de bibliothèques à l'intention des élèves (A. Chervel, *Les Auteurs français...*, *op. cit.*, p. 17).

29 S. Bird, *Reinventing Voltaire*, *op. cit.*

L'intérêt porté à Voltaire par les divers pouvoirs en place trouva un relais du côté d'historiens moins prestigieux que Thierry, Renan ou Michelet³⁰, mais dotés d'une solide érudition : un certain nombre d'entre eux s'engagèrent à éditer et à annoter *Le Siècle de Louis XIV*. Cependant, la plupart des éditions annotées, surtout les plus importantes, visent un public qui va au-delà de celui des classes, un public cultivé, de plus en plus intéressé par l'histoire. Ces agrégés, figure nouvelle de spécialistes d'histoire, passent le texte voltairien au crible de la critique de leur temps et, au vu des résultats de cette analyse, finissent par l'agrèger, si j'ose dire, dans leur corporation. Tant et si bien qu'en quelques décennies, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devient un des maîtres assumés de la nouvelle génération d'historiens positivistes.

LE SIÈCLE DE LOUIS XIV, UN OUVRAGE SCIENTIFIQUE (1852-1914) ?

À l'exception de trois annotateurs catholiques (l'abbé Drioux, historien ; Du Chesne de Ciszville, licencié ès lettres ; l'abbé Vernay, théologien), qui font de chaque note et de leur introduction un prêche anti-voltairien³¹, la majorité

30 « Mais, en somme, quelle faible place le XVIII^e siècle occupe dans le progrès de la critique historique ! [...] Les écrivains philosophiques n'ont pas plus de rigueur. Quelle naïve assurance dans leur manière de juger le passé ! quelle présomption superficielle dans leurs dédains ! Voltaire a fait plus de tort aux études historiques qu'une invasion de barbares ; avec sa spirituelle légèreté et sa facilité trompeuse, il a découragé les bénédictins, et si, pendant cinquante ans, la collection de dom Bouquet s'est vendue chez les épiciers au poids du papier, si l'*Histoire littéraire de la France* s'est arrêtée faute de lecteurs, c'est bien sa faute » (E. Renan, « Port-Royal », article publié dans le *Journal des débats* en 1860, repris dans les *Nouvelles études d'histoire religieuse*, Paris, Calmann-Lévy, 1884 ; voir *Œuvres complètes*, éd. dirigée par H. Psichari, Paris, Calmann-Lévy, 1947-1961, 10 vol., t. VII, p. 1001). Sur les réserves de Michelet sur *Le Siècle de Louis XIV*, qu'il connaît mal, et sur sa préférence pour l'*Essai sur les mœurs*, voir R. Trousson, « Michelet et "le rieur plein de larmes" », dans *Visages de Voltaire*, op. cit., p. 214 sq. Parmi d'autres exemples de critiques historiennes du *Siècle de Louis XIV*, voir Amédée Gabourd, *Histoire de France*, Paris, Gaume frères, 1855-1862, 20 vol., t. XVI, p. 456-484. De peu d'intérêt sont les quelques biographies consacrées à Voltaire avant Desnoiresterres : celle, très hostile, du chanoine Ulysse Maynard (*Voltaire*, Paris, A. Bray, 1868) ou celle, plus favorable, de G. Norga (*Voltaire*, Paris, A. Ghio, 1878).

31 Bonapartiste déclaré, l'abbé Drioux consacre son introduction et ses notes à mettre en garde le lecteur contre un ouvrage impie que le style brillant rend d'autant plus dangereux. L'homme aussi est détestable, immoral et se livrant même aux larcins. Enfin, « comme historien Voltaire a le tort de faire une foule d'assertions sans aucune preuve, d'écouter ses préventions haineuses toutes les fois que la religion est en cause ou que des ecclésiastiques paraissent sur la scène ; de sacrifier la vérité à l'agrément et de suivre toujours la pente de son esprit léger et frivole, qui le porte à croire l'anecdote et à lui accorder toute la valeur d'un document historique » (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, J. Lecoffre, 1860, p. xiii). Quant à l'abbé Du Chesne, il affirme aimer la morale plus que la beauté littéraire. Beaucoup de chrétiens pensent ainsi. « C'est à eux que nous offrons un texte dégagé de tout ce qui pourrait ébranler leur foi ou attrister leur religion. Quant aux autres lecteurs, comme c'est pour eux que s'impriment les éditions ordinaires, c'est à elles que nous les renvoyons, en les priant de trouver bien que nous ayons la nôtre » (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, P.-C. Lehubry, 1847, p. i). À la place des nombreuses pages censurées, l'abbé Du Chesne cite des longs passages tirés de Bonald, de de Maistre et Villemain. L'abbé Vernay,

des historiens annotateurs présente *Le Siècle de Louis XIV* comme un ouvrage de grande qualité méthodologique, disposant d'une solide assise documentaire et proposant une interprétation originale. Et ceci avant et surtout après le manifeste fondateur de l'école méthodique de Monod. Seules deux des seize éditions annotées du *Siècle de Louis XIV* le sont par des professeurs de lettres : dès le début des années 1850, l'exercice fut monopolisé par les agrégés d'histoire et par les professeurs d'histoire des lycées et des universités³².

Je n'évoquerai que les plus significatifs³³ : Charles Louandre (1812-1882), disciple d'Augustin Thierry, spécialiste d'histoire économique et sociale, ainsi que de la noblesse, qui publie son édition en 1852 ; Auguste Garnier, agrégé d'histoire, à qui l'on doit l'édition Hachette de 1853 (cette édition sera republiée onze fois jusqu'en 1888) ; Paul Gaffarel, historien de l'armée et du colonialisme français, un des signataires du manifeste de Monod en 1876, publie son édition en 1882 ; Émile Bourgeois (1857-1934), agrégé d'histoire, historien reconnu des relations internationales à l'époque moderne, successeur de Monod à l'École normale, professeur d'histoire à la Sorbonne (1904), éditeur avec Louis André d'un recueil de sources qui fit date³⁴, intéressé par les questions de pédagogie³⁵, et auteur en 1890 d'une édition de référence du *Siècle de Louis XIV* ; enfin, Alfred Rébelliau (1858-1934) et Marcel Marion (1857-1940), de la génération des collaborateurs de Lavis, publient une édition annotée en 1894, y ajoutant une introduction substantielle signée par Rébelliau. Ce dernier a une formation littéraire (agrégé et docteur ès lettres), il est bibliothécaire à l'École normale et à l'Institut, professeur de littérature française à la Sorbonne (1906), mais sa vocation d'historien de la culture religieuse le rapproche de Lavis : il sera, en effet, l'un des rédacteurs d'un volume consacré à Louis XIV, le tome 8 de l'*Histoire de France* en vingt-sept volumes coordonnée par Lavis. Marcel Marion (1857-1940), lui, fut agrégé d'histoire, historien des finances, professeur au Collège de France en 1912 et auteur d'un dictionnaire des institutions de la France des XVII^e et XVIII^e siècles qui fait toujours autorité³⁶.

104

lui, à l'instar des historiens de sa génération, accorde avec équilibre une certaine crédibilité à Voltaire historien politique et militaire, moins à l'historien des beaux-arts et aucune à l'historien de la religion (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Poussielgue frères, 1887, p. xviii).

32 Sur l'enseignement de Voltaire par les historiens de la littérature, voir R. Trousson, « Voltaire et les professeurs », dans *Visages de Voltaire, op. cit.*, p. 417-453.

33 Voir Ch. Charle, *La Faculté des lettres de Paris, op. cit.* ; Ch. Amalvi, *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française : de 1660 à 1960*, Paris, La boutique de l'histoire, 2001. Sur les mutations concernant le métier d'historien, voir Ch.-O. Carbonell, *Histoire et historiens, une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976.

34 *Les Sources de l'histoire de France : le XVII^e siècle (1610-1715)*, Paris, A. Picard, 1913-1935, 8 vol.

35 *L'Enseignement secondaire selon le vœu de la France*, Paris, A. Chevalier-Marescq, 1900.

36 À ces noms, on peut ajouter ceux de Jules Genouille (1805-1875), professeur d'histoire en classe de rhétorique au lycée Henri IV et auteur de nombreux manuels scolaires ; François

Aucun de ces historiens n'est un M. Homais de l'histoire, encensant sottement son idole³⁷. En particulier, Bourgeois, Rébelliau et Marion font partie de la jeune génération des historiens positivistes (ils n'avaient même pas vingt ans au moment du manifeste de Monod en 1876) : ils ont été formés à la rigueur de la nouvelle école et sont dépourvus des préjugés anti-voltairiens de l'école romantique, qui avaient pu influencer Monod. Aussi contribuent-ils à la démolition des critiques romantiques du caractère anti-historique des Lumières, s'inscrivant dans un mouvement européen de réhabilitation de l'historiographie des temps de Voltaire et de Gibbon, dont l'historicisme allemand de la fin de siècle donne aussi l'exemple (que l'on pense à Wilhelm Dilthey et, plus tard, à Ernst Cassirer).

Ces éditions comprenaient un appareil de notes et une introduction inscrivant l'œuvre voltairienne dans une double généalogie : celle de la science historique, dont les nouveautés du XIX^e siècle auraient été anticipées par *Le Siècle de Louis XIV*, et celle de la grandeur de la nation française et de ses diverses manifestations politiques, dont le Louis XIV représenté par Voltaire aurait fixé le moment absolutiste.

Dans les éditions considérées, l'annotation est inégale, mais obéit aux mêmes nécessités : en premier lieu, corriger les fautes de Voltaire, mineures et attribuées en tout cas à l'absence de documentation disponible à son époque ; en deuxième lieu, compléter le texte en rajoutant quelques dates ou quelques événements négligés par l'historien ; enfin, préciser à certains endroits la bibliographie récente sur la question³⁸. Autrement dit, le texte est traité comme crédible, juste un peu vieilli et ayant besoin d'un toilettage. Pour ces historiens, Voltaire était un interlocuteur contemporain, un auteur à faire lire à la jeunesse pour qu'elle puisse se forger une idée exacte du grand siècle de Louis ; il fallait juste

Estienne, pseudonyme de Léon Feugère (1810-1858), professeur de rhétorique aux lycées Henri IV et Louis-le-Grand ; Louis Grégoire (1819-1897), élève de l'ENS, professeur agrégé d'histoire dans les lycées, auteur d'ouvrages de vulgarisation d'histoire générale ; Jules Toutain (1865- ?), professeur à l'ENS Fontenay, auteur de manuels pour le secondaire.

37 Une seule exception, tout de même : l'édition publiée par J. Zeller, « membre de l'Institut », censurée des cinq derniers chapitres et dont la préface est un tissu de lieux communs (Paris, C. Delagrave, 1892). Par ailleurs, la haute considération des qualités de Voltaire historien se retrouve également à propos de l'*Histoire de Charles XII* : dans l'édition Hachette de 1891, l'un des plus importants historiens français de l'Allemagne, Albert Waddington (1861-1926), proche de Lavis, consacre à Voltaire un vrai éloge méthodologique dans son introduction : « Voltaire considéré surtout comme historien », p. I-XXXIX.

38 A. Garnier exprime la philosophie générale de ce genre d'annotation, suivie au moins jusqu'à l'édition Rébelliau-Marion de 1894 : « Quant aux notes qui accompagnent cette nouvelle édition, elles ont pour objet, quelquefois de rectifier ou de compléter les jugements de l'historien, le plus souvent de comparer ses opinions à celles des contemporains de cette époque. [...] Nous avons profité des derniers travaux de la critique et de l'érudition modernes » (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1888 [1^{re} éd., 1853], p. xx).

la mettre à jour. Les introductions à ces éditions expliquent, elles, les raisons de l'actualité du *Siècle de Louis XIV*.

Dès 1852 et 1853, Charles Louandre et Auguste Garnier manifestent déjà l'estime que les historiens de la fin du régime orléaniste portent à l'œuvre de Voltaire. Garnier veut « combattre ce vieux préjugé, qui ne voit dans l'auteur du *Siècle de Louis XIV* qu'un historien mal instruit, superficiel et inexact » (p. VIII). Louandre se rappelle son maître Thierry et insiste sur la capacité voltairienne de rendre la couleur d'une époque :

Sous le rapport de l'abondance et de l'exactitude des faits, il est peu de livres historiques qui puissent le disputer au *Siècle de Louis XIV*. On sent à chaque ligne qu'en écrivant cet ouvrage, l'auteur touchait d'assez près les événements qu'il raconte pour en subir l'impression toute vivante encore, et que déjà cependant il était assez loin des hommes et des passions de cette grande époque pour les dominer avec une impartialité calme³⁹.

106

Contre Villemain, qui critiquait le plan suivi par Voltaire et lui faisait la leçon, Garnier, en historien, cherche moins l'unité du récit que l'unité de la problématique :

C'était la première fois qu'un écrivain, cessant de se borner au récit vulgaire des batailles et à l'histoire convenue des rois, cherchait dans les annales du passé les manifestations variées et multiples de la pensée humaine. C'était la première fois qu'on essayait de représenter dans un tableau unique tant d'objets divers et cependant inséparables, les négociations, les guerres, le gouvernement intérieur, les finances, le commerce, les lettres et les arts, en un mot tout ce qui fait la vie et la grandeur d'une nation. Le temps et de nouvelles recherches ont dû ajouter des renseignements utiles ou intéressants à ceux que Voltaire avait recueillis ; mais on ne peut lui enlever l'honneur d'avoir envisagé le premier l'histoire de ce point de vue supérieur et vraiment philosophique⁴⁰.

Cet argument fera école, de la même manière que l'éloge de la richesse de la documentation utilisée par Voltaire ; moins suivi est l'éloge de l'impartialité

³⁹ C. Louandre, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Charpentier, 1853, p. VII.

⁴⁰ A. Garnier, Introduction, éd. cit., p. V. Louandre est d'un avis conforme : « Comme historien, il a le premier, à côté de la chronique, du mémoire et de la compilation, créé un genre nouveau qui, tout en se rapprochant par le mouvement et l'intérêt du genre des anciens, tout en offrant [...] d'utiles leçons politiques, l'emporte de beaucoup par l'abondance et la variété des renseignements, et embrasse, dans un cadre resserré, ce qu'on pourrait appeler l'universalité des choses qui constituent la vie d'une nation. On a dit et bien souvent répété, de nos jours, que l'histoire de France n'était pas l'histoire du pays, mais seulement de ceux qui avaient porté la couronne. Eh bien, ce reproche Voltaire l'avait prévu » (Introduction, éd. cit., p. V).

politique et de sa modération dans l'analyse des affaires religieuses⁴¹. Louandre, enfin, donne la clef de la fortune qui attendait Voltaire dans ce nouveau siècle : « Les incontestables progrès que la méthode et les sciences historiques ont faits dans ces dernières années, ont donné un nouveau relief aux qualités éminentes du *Siècle de Louis XIV*⁴² ».

Un historien comme P. Gaffarel, parmi d'autres, colporte des idées semblables au cours des années suivantes⁴³, mais il faut attendre les introductions d'Émile Bourgeois et d'Alfred Rébelliau pour que les raisons de la place centrale de Voltaire dans l'historiographie du Grand Siècle et dans le développement de la science historique elle-même, soient largement expliquées.

On doit à Émile Bourgeois une histoire de la composition du *Siècle de Louis XIV* qui demeure à ce jour inégalée. Mais, surtout, Bourgeois désigne Voltaire comme un historien qui met en étroite relation épistémologique la science naturelle et l'histoire. Si Voltaire annonce l'école méthodique et la nouvelle science de l'histoire de la fin du XIX^e siècle, le mérite en revient à la divine Émilie :

L'influence scientifique de Cirey, qui à un moment lui avait fait tort, venait y concourir à son tour : contraint pour ainsi dire d'expliquer à son amie, qui le combattait, son goût pour l'histoire, Voltaire s'y applique, de manière à flatter à son tour le goût de la marquise pour l'exactitude, la précision scientifique et la raison. Il se fit ainsi comme une méthode historique, dont le premier article était un doute raisonné sur tous les grands événements qui ne s'expliquent pas, ou s'expliquent par de petites causes, et un mépris général pour tous les détails oiseux. [...] Cette conception scientifique de l'histoire, qui a été l'origine et le fondement de l'*Essai sur les mœurs*, entrepris à cette époque pour Mme du Châtelet, s'accordait à merveille avec l'idée que Voltaire s'était faite du *Siècle de Louis XIV*, et l'y ramenait pour ainsi dire⁴⁴.

La méthode scientifique de Voltaire se nourrit d'une vaste documentation imprimée et manuscrite, et en ceci il obéit parfaitement au projet du manifeste

41 « Il faut reconnaître que *Le Siècle de Louis XIV* est ordinairement exact, beaucoup plus exact qu'on ne le croit et qu'on ne le dit. Des fautes de détails, quelques dates et quelques faits omis ou erronés ne sauraient étonner dans un ouvrage de cette nature, ni surtout en affaiblir le mérite général. [...] Sans doute plusieurs parties de ce grand règne ont été explorées avec succès, même après lui [exemples] ; mais quand on veut juger un historien, quelques omissions involontaires ou inévitables doivent-elles faire oublier les services réels qu'il a rendus à la science ? » (A. Garnier, Introduction, éd. cit., p. xii).

42 C. Louandre, Introduction, éd. cit., p. vii.

43 « Voltaire ne s'était pas contenté d'écrire un livre spirituel, intéressant, remarquable par les plus solides qualités du style ; mais qu'il a été historien consciencieux, laborieux, toujours intelligent et souvent très renseigné » (P. Gaffarel, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier frères, 1882, p. xx).

44 E. Bourgeois, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1893 [1^{re} éd., 1890], p. xiv.

de Monod, mais aussi d'une très large moisson de témoignages oraux, moins prisés par Monod mais particulièrement appréciés par Bourgeois.

Les érudits, qui étudient des temps anciens, s'efforcent par un travail d'imagination et de recherches, de se faire autant que possible les contemporains des hommes et des événements qu'ils considèrent dans les témoignages des temps. Voltaire a eu cette bonne fortune de voir encore ce qu'il raconte, et le mérite très grand de nous apporter des observations plutôt que des hypothèses.
(p. xxxiii)

Rapporter des faits plutôt que des hypothèses, voilà une des tâches de l'historien positiviste que Voltaire remplit à la perfection aux yeux de Bourgeois.

108

Mais la méthode n'est pas tout : Voltaire plaît aussi à l'historien politiquement engagé, qui cherche des ancêtres à la Troisième République. Pour Bourgeois, l'unité de l'ouvrage ne réside pas dans l'apologie de la splendeur littéraire et artistique du règne. Cet aspect est secondaire à ses yeux et, en tout cas, largement contrecarré par les chapitres sur les querelles religieuses, qui montrent la face fanatique du siècle *le plus éclairé qui fût jamais*. En diminuant le poids du Grand Siècle littéraire dans la définition voltairienne du règne de Louis XIV, Bourgeois s'éloigne de la vision élaborée par l'histoire littéraire qui le précède et qui aboutira à Gustave Lanson. La véritable grandeur du siècle reconstruit par Voltaire est politique, et réside dans la réalisation d'une alliance féconde entre royauté et bourgeoisie. De cette alliance est née la nation française moderne :

L'essentiel, en outre, pour un historien, ce n'est pas de savoir, c'est de comprendre. L'histoire, a dit Michelet, est une résurrection. Ce sont les sentiments, les idées des sociétés disparues qu'elle retrouve, pour leur rendre la vie. [...] Elle était fort aisée, au contraire, pour Voltaire, profondément pénétré par les idées du Grand Siècle. Il est plus royaliste que le roi, et d'autant mieux préparé à comprendre le gouvernement de Louis XIV. Il peut nous en faire toucher les ressorts. Il sait ce qui a fait la grandeur et la force du règne, la collaboration de la bourgeoisie et de la royauté dans les lettres, la politique, l'administration. Car il appartient à cette bourgeoisie du Grand Siècle, flattée de l'abaissement de la noblesse, enrichie par les emplois et le luxe, reconnaissante à Louis XIV de l'éclat et du bien-être qu'il lui a donnés. (p. xxix)

Cet éloge d'une histoire qui rend la vie au passé, et qui n'aligne pas juste des faits bruts, détonne sous la plume d'un historien de l'école méthodique (et invite à la prudence dans le jugement hâtif que l'on donne trop souvent de cette phase de l'historiographie). Certes, Voltaire s'est égaré en vouant un culte excessif au roi, mais le plus souvent cela venait de la partialité des sources consultées plutôt

que de sa mauvaise foi. Car, *Le Siècle de Louis XIV* est « une véritable histoire, digne de ce nom, par l'exactitude, la critique et l'abondance des renseignements, la méthode et la composition » (p. xli) :

Il a vu, en un mot, presque tout ce qu'un historien devrait voir aujourd'hui, s'il voulait refaire cette œuvre, et il a vu des documents actuellement perdus, qu'il nous a conservés. [...] Voltaire s'entoura de toutes les garanties possibles, qui sont les règles de la critique historique. Il discutait d'abord l'authenticité des pièces [...]. Une fois l'identité du document établie, il critiquait alors sa valeur, d'après le rôle, la vie, les intérêts ou les passions de l'auteur. (p. xlIII)

L'objectif de son travail était la certitude historique, sans doute pas la vérité, car la certitude n'est autre chose que la forme la plus achevée de la probabilité : c'est l'idée même de Voltaire que le positiviste Bourgeois fait sienne⁴⁵. Et ce n'est pas la seule :

Voltaire a compris, du premier coup, à la première ébauche de son travail, que l'essentiel en histoire n'était pas le détail des faits politiques et militaires, le récit des batailles ou des intrigues de cour [...]. De ce fatras de faits toujours identiques à toutes les époques, ce que l'historien doit surtout dégager, c'est le génie des peuples, leurs goûts, leurs mœurs, le progrès des sociétés humaines et de l'esprit humain à travers les siècles. [...] C'est sur ce principe nouveau de son temps, qui n'est pas encore reconnu par tous aujourd'hui, que Voltaire a fondé son œuvre, et il ne pouvait l'asseoir plus solidement⁴⁶.

La seule véritable critique que Bourgeois exprime vis-à-vis du *Siècle de Louis XIV* porte sur la polémique obstinée concernant l'Église, qui atténue la valeur scientifique de son ouvrage, car la vraie science ne dédaigne rien et veut tout expliquer. En dépit de cette réserve finale, *Le Siècle de Louis XIV* est incontestablement une matière vive pour l'historien positiviste et un objet d'inspiration pour ses propres travaux sur le grand roi.

Dès le début de son introduction à l'édition du *Siècle de Louis XIV* publiée en 1894, Alfred Rébelliau confirme et précise la position de Bourgeois :

Qui ne connaîtrait le règne de Louis XIV que par Voltaire ignorerait assurément bien des choses, et, dans ses jugements particuliers, se tromperait souvent. Et pourtant, si l'on veut se faire de cette période de notre histoire une image ressemblante, en concevoir une idée d'ensemble vraie, en porter un jugement

45 « Ce sont encore les principes de la certitude historique » (p. xlIII). Cette certitude n'est en fait que probabilité, ce que Bourgeois considère comme une évidence.

46 P. xliV.

juste, c'est aujourd'hui encore au récit de Voltaire que l'on peut le plus utilement s'adresser⁴⁷.

Certes, Rébelliau stigmatise l'apologie de la figure royale et du siècle auquel il donne son nom : Voltaire a montré trop d'indulgence pour l'ambition coupable du roi et ignoré la misère et la souffrance que ses peuples furent obligés d'endurer. Persuadé, par sa philosophie, que l'histoire doit être utile pour changer le monde et que la superstition et le fanatisme désignent les époques de décadence, Voltaire est poussé « à grandir, à mettre hors pair et à isoler dans une supériorité démesurée le siècle de Louis XIV » (p. XIX).

Pourtant, par sa partialité même, ce point de vue éclaire la tendance politique essentielle du règne. Il est évident que Louis XIV s'appuya sur ses ministres et sur son administration pour gouverner : ne montrer que lui en premier plan semble constituer une distorsion historique. Il n'en reste pas

110

moins que

plus on étudie l'histoire du dix-septième siècle et plus on est frappé de ce fait curieux, que [...] les agents du gouvernement de Louis XIV, à quelque degré qu'ils fussent de l'administration, se sont toujours effacés sous lui, ont toujours dissimulé dans une apparence d'obéissance leurs pensées et leurs actes personnels ; et que, dans le domaine politique et social, l'abdication volontaire de l'amour-propre individuel au profit de celui qui menait la machine, fut alors étonnamment développée. [...] D'où il résulte que l'Historien qui, comme Voltaire, les présente de cette façon, et, volontairement ou non, se laisse duper par cette apparence de l'omniscience, de la toute-puissance, de l'ubiquité et de l'action unique du « grand roi », est en réalité plus dans le vrai que celui qui donnerait aux actions particulières de chacun des collaborateurs de Louis XIV une importance distincte. (p. XXI)

De la même manière, il est vrai que Voltaire n'évoque jamais les révoltes paysannes, mais au fond leur importance fut minime et leur présence dans le tableau général du règne eût été inutile. Enfin, c'est Voltaire qui montre, comme on ne saurait mieux le faire, le processus de centralisation du pouvoir qui fonde cette administration dont l'importance dans l'émergence d'un pouvoir national autonome de la royauté n'est plus à démontrer. Bref, le regard voltairien, imparfait dans les détails, exagéré dans sa partialité, voit plus loin et plus juste que d'autres ouvrages plus nuancés, car il voit l'ensemble du phénomène *Siècle de Louis XIV*. « La vérité totale, en histoire comme ailleurs, est faite parfois d'inexactitudes partielles » (p. XXI), écrit le positiviste Rébelliau. En ce sens,

47 A. Rébelliau, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, A. Colin, 1894, p. v.

l'ouvrage de Voltaire demeure incontournable. D'autant plus que l'ouvrage en question est méthodologiquement très solide et qu'en le lisant, on ne peut que remarquer « le respect pour la vérité, la conscience, le soin assidu, le scrupule minutieux que Voltaire apporta le plus souvent dans la recherche, dans le choix et dans l'emploi des matériaux de son histoire ». Le scepticisme voltairien est particulièrement apprécié⁴⁸.

Au bout du compte, l'importance du *Siècle de Louis XIV* se trouve là où on ne l'attendait pas. Non du côté des chapitres sur les beaux-arts, peu nombreux et indigents, mais dans ses chapitres d'histoire militaire et surtout politique, sur lesquels il a travaillé avec une méthode scientifique moderne. En dépit des déclarations sur la nécessité d'écrire une histoire de l'esprit humain, *Le Siècle de Louis XIV* est une histoire positiviste comme les autres, avec des développements plus ou moins réussis et une vision d'ensemble pénétrante. Face aux sources de son époque, notamment les témoignages oraux, Voltaire a travaillé en véritable historien, en historien méthodique, et son travail a « l'honneur le plus précieux que puisse ambitionner un historien : celui de rester, après deux cents ans, après beaucoup de découvertes nouvelles et de documents exhumés, un livre indispensable, une source » (p. LIV). L'ensemble documentaire compulsé par Voltaire n'est pas étranger à la démarche de l'histoire méthodique. En particulier, les mémoires de l'époque sont considérés comme des sources précieuses pour pénétrer le vécu et l'esprit des hommes de l'époque étudiée, ce que Voltaire fait de manière accomplie à leurs yeux : en ce sens, son histoire presque immédiate livre un témoignage incontournable pour tout historien de Louis XIV.

En outre, ce que les historiens fin-de-siècle aimaient chez Voltaire était le point de vue du centre : pour celui-ci, comme pour Bourgeois ou Rébelliau, ce qui compte est d'étudier la force centripète des institutions centrales de la France médiévale et moderne, ces institutions qui unissent le corps social, le subordonnent à l'intérêt général et, ainsi, forgent l'unité et la grandeur de la nation française. Au XVII^e siècle, ce centre du pouvoir était incarné par la monarchie louis-quatorzienne qui, malgré les graves défauts du côté de la liberté, a néanmoins rationalisé et centralisé l'administration, abaissé la puissance des forces féodales, établi une forme d'égalité en imposant universellement l'obéissance politique au roi⁴⁹.

⁴⁸ *Ibid.*, p. xxx-xxxvii.

⁴⁹ La « subordination anéantie devant la personne auguste de Louis XIV, c'était comme la reconnaissance obéissante ou plutôt comme la proclamation enthousiaste de la Monarchie absolue ; – cette abdication étrange et universelle de toutes les énergies et de toutes les grandeurs devant le Chef suprême, seul grand, seul méritant, seul responsable du bien et du mal, c'est comme le symbole réalisé de la perfection d'une grande chose, et de l'aboutissement au but de cette formidable poussée vers la centralisation qui est le mouvement même de l'histoire de France et le résumé de la vie nationale depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV. Dès lors,

Pour ces historiens de la fin du XIX^e siècle, la royauté de Louis XIV a été décrite par Voltaire de manière aussi scientifique que possible : raison de plus pour que son *Siècle de Louis XIV* devienne une étape incontestablement décisive du chemin séculaire qui a porté à la construction de l'identité et de la souveraineté nationale française, une généalogie nationale enfin achevée par la République triomphante.

112

Pierre Nora l'a déjà souligné, Lavissee était fasciné par Louis XIV⁵⁰. Or, l'histoire du Grand Roi proposée par l'*instituteur national* compte Voltaire parmi ses ancêtres déclarés : dans la toute première note de sa synthèse, sous la rubrique « Ouvrages à consulter », Lavissee cite tout d'abord Voltaire suivi par Gaillardin, Michelet, Martin, Philippson et Ranke. Certes, la primauté de Voltaire est chronologique, mais précisément en ce sens il est le père noble de la bibliographie scientifique sur la question. Les sources anciennes évoquées par Lavissee sont en grande partie les mêmes que celles de Voltaire, de Priolo à Aubery, de Bougeant aux divers mémoires (de Motteville, de Retz, etc.). Un siècle et demi de travail historique sépare les deux ouvrages, mais celui de Lavissee n'appartient pas à un univers problématique et méthodologique étranger à celui de Voltaire. Une recherche systématique des analogies interprétatives est ici hors de propos : je rappellerai juste un seul exemple, celui de la Fronde. Lavissee a le même goût que Voltaire pour la boutade⁵¹, mais, plus sensiblement, il partage avec lui la vision générale de cette phase de l'histoire de France : événement dérisoire, pathétique, grotesque. Comme pour Voltaire, la Fronde fut pour lui l'expression d'élites nobiliaires qui désobéissent au souverain non pas pour défendre la liberté, mais par légèreté morale, foncièrement étrangères à la rationalité du projet politique de l'État moderne et absolu.

Ainsi, au cœur de l'entreprise historiographique et pédagogique la plus significative tout au début du XX^e siècle, on retrouve la trace profonde du créateur du mythe historiographique du Roi-Soleil. La fortune du *Siècle de Louis XIV* dut beaucoup à l'inertie des programmes ministériels, mais il est indéniable que l'ouvrage voltairien nourrit également les débats historiographiques, politiques, littéraires pendant un demi-siècle, devenant un fragment essentiel

par cela même qu'il sacrifie trop volontiers au roi toutes les forces qui ont collaboré avec lui, le récit de Voltaire n'en donne que mieux l'impression vraie de cette centralisation énorme et de cette formidable unité » (p. xxii).

50 Ce qui fascine Lavissee, « c'est la grande période qui va de 1661 à 1685, le contraste entre le monarque en gloire et le monarque en lutte[...]. C'est à ce Louis XIV-là qu'il confie l'incarnation majeure de la France » (P. Nora, « L'histoire de France de Lavissee », art. cit., p. 330).

51 À propos de l'entente politique et personnelle entre Anne d'Autriche et Mazarin, il écrit : « Et c'est ainsi que par un jeu de l'amour et du hasard, deux très grandes puissances en histoire, la monarchie française tomba aux mains d'une Espagnole et d'un Napolitain » (E. Lavissee, *Louis XIV*, éd. R. Pillorget, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1989, p. 9).

du kaléidoscope culturel des tenants de la modernité au temps de l'Empire et de la République triomphante.

L'actualité du *Siècle de Louis XIV* disparaît avec l'école méthodique : le nouveau paradigme historiographique des *Annales*, dominant au début du xx^e siècle, ne prête qu'une attention médiocre à l'ouvrage de Voltaire, devenu l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire en abordant les temps du Roi-Soleil. Cette désaffection ne vint pas seulement de l'ouverture de nouvelles archives et de la multiplication des travaux sur Louis XIV, qui ont vieilli les pages voltairiennes. L'école des *Annales* se structure autour d'une double négation qui rend désuet l'ouvrage de Voltaire : d'une part, la très forte atténuation de la valeur explicative de l'action politique, notamment l'action individuelle du « grand homme », à laquelle on oppose les forces profondes de l'histoire ; d'autre part, la tendance à privilégier moins le centre que les périphéries des systèmes socio-économiques et politiques, moins les élites au pouvoir que les masses, paysannes notamment. Cela a définitivement réorienté les études historiques du xx^e siècle. Même dans le contexte du retour actuel de l'histoire politique, l'attention des historiens est attirée moins par le projet politique centralisateur de Louis XIV, tant apprécié par Voltaire et les historiens de la Troisième République, que par les limites de l'absolutisme et de la centralisation.

Ainsi, l'histoire littéraire a retrouvé le quasi monopole de l'étude du *Siècle de Louis XIV* perdu dans les années 1850. Le nombre d'éditions a chuté : mises à part les éditions scolaires d'extraits, au xx^e siècle on dénombre quatre éditions complètes et annotées, celles de René Groos (1929-1930), de René Pomeau (dans le cadre toutefois de l'édition des *Ceuvres historiques*, en 1957), d'Antoine Adam (1966) et de Sylvain Menant (2005), tous professeurs de littérature. Le seul historien à éditer *Le Siècle de Louis XIV* fut Ernesto Sestan, mais il s'agissait d'une traduction italienne (Turin, 1951), dotée d'une introduction très informée, mais sans un appareil critique significatif⁵².

Depuis, *Le Siècle de Louis XIV* est devenu un des chantiers privilégiés des études sur le métier d'historien et sur la culture historiographique au temps des Lumières. De nouveaux questionnements sont venus solliciter le texte voltairien : la construction du temps historique, les enjeux religieux dans l'émergence de la modernité, les rapports entre liberté de la création artistique et protection du pouvoir. Par une énième pirouette, figure acrobatique familière à Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV* a quitté le domaine de l'actualité historiographique louis-quatorzienne pour occuper celui de l'histoire de l'historiographie, terrain désormais interdisciplinaire où les histoires littéraire,

52 On peut également signaler la publication en 1929 de l'édition Hachette annotée par E. Bourgeois en 1890.

culturelle et philosophique se côtoient avec profit. De ce long parcours, somme toute naturel pour un ouvrage d'histoire publié en 1751, l'étape positiviste demeure indéniablement le moment le plus singulier.

LES ÉDITIONS DU *SIÈCLE DE LOUIS XIV* (1803-1914)

La source de cette annexe est le *Catalogue général des imprimés* de la BnF, d'où le caractère non exhaustif des listes qui suivent. En effet, si l'obligation du Dépôt légal permet de croire que toutes les nouvelles éditions ont été bel et bien déposées à la Bibliothèque nationale, les différents retirages, surtout ceux réalisés à l'identique, n'ont pas été déposés, voire ont été refoulés par les services de la BnF, n'entrant pas ainsi dans le catalogue ; on retrouve la même difficulté si l'on se tourne du côté de la *Bibliographie de la France*. Pour parvenir à connaître le nombre exact d'impressions et retirages, il faudrait compulsier les archives de l'ensemble des éditeurs concernés. Les listes qui suivent n'ont donc qu'une valeur de première estimation, en attendant des recherches plus fines. En tout cas, j'ai pu consulter directement la plupart des éditions citées.

De cette liste sont exclues les éditions du *Siècle de Louis XIV* intégrées dans les *Œuvres complètes* et toute anthologie qui ne comprendrait que des extraits de l'ouvrage. Je signale uniquement l'édition classique annotée par G. Masson des treize premiers chapitres publiée par la Cambridge University Press en 1875 et 1890.

J'ai considérablement abrégé les notices et éliminé systématiquement le nom de Voltaire. J'ai suivi l'ordre chronologique de parution ; les éditions successives sont signalées entre parenthèses. Sauf précision contraire, le lieu d'édition est Paris.

ÉDITIONS NON ANNOTÉES

Siècle de Louis XIV, Didot, 1803.

Siècle de Louis XIV, impr. des frères Mame (chez H. Nicolle et A. Renouard), 1808.

Siècle de Louis XIV, Dabo, Tremblay, Féret et Gayet, 1819.

Siècle de Louis XIV, Delalain, 1832 [dès cette édition, Delalain avait retranché les chapitres concernant les anecdotes et les questions religieuses].

Siècle de Louis XIV, Treuttel et Würtz, 1835 [collection « Nouvelle bibliothèque classique. Histoire »].

Siècle de Louis XIV, Charpentier, 1840 (1842, 1846).

Siècle de Louis XIV, F. Locquin, 1842 [même contenu que l'édition Delalain de 1832].

- Siècle de Louis XIV*, F. Didot, 1843.
- Siècle de Louis XIV*, J.-E. Boulet, 1847 [collection « Bibliothèque française du baccalauréat ès lettres », éd. en 31 chapitres].
- Siècle de Louis XIV*, Didot frères, 1850 [éd. du *Siècle de Louis XIV* et de l'*Histoire du Parlement de Paris*].
- Siècle de Louis XIV*, Delalain, 1854 (1856) [édition classique adoptée par le Conseil impérial de l'Instruction publique].
- Siècle de Louis XIV*, Furne, 1854 (1873).
- Siècle de Louis XIV*, E. Magdeleine et Cie, 1856 [édition classique adoptée par le Conseil impérial de l'Instruction publique, Dezobry].
- Siècle de Louis XIV*, Hachette, 1856 (1863, 1876) [édition classique, conforme au texte approuvé par le Conseil impérial de l'Instruction publique].
- Siècle de Louis XIV*, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1858 (1867).
- Siècle de Louis XIV*, Garnier frères, 1866 (1872).
- 116 *Le Siècle de Louis XIV*, Bureaux de la publication rue Baillif, n° 1, 1869.
- Siècle de Louis XIV*, Belin, 1879 (1880, 1881, 1888, 1891, 1892, 1911).
- Le siècle de Louis XIV*, Librairie de la Bibliothèque nationale, 1894 (1895, 1897, 1898, 1905).
- Le Siècle de Louis XIV*, Flammarion, 1909.

ÉDITIONS ANNOTÉES

GENLIS

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition, avec des retranchements, des notes et une préface, par Mme la comtesse de Genlis, chez l'éditeur des œuvres de Mme la comtesse de Genlis, 1820.

N.-A. DUBOIS

Le Siècle de Louis XIV. Édition classique, avec notice littéraire et notes par N.-A. Dubois, Delalain, 1843 (1844, 1853).

ABBÉ C.-J. DRIOUX

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition, augmentée de notes nombreuses et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de Voltaire, par M. l'abbé Drioux, J. Lecoffre, 1847 (1860).

ABBÉ P. DU CHESNE DE CISZEVILLE

Siècle de Louis XIV. Édition revue par M. l'abbé Du Chesne de Ciszeville, illustrée de 20 grands dessins par Célestin Nanteuil, P.-C. Lehubey, 1847.

C. LOUANDRE

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition annotée par Charles Louandre, Charpentier, 1852 (1858, 1865, 1869, 1874).

A. GARNIER

Siècle de Louis XIV. Édition classique accompagnée d'une notice et de notes par A. Garnier, Hachette, 1853 (1860, 1863, 1865, 1868, 1872, 1875, 1878, 1881, 1883, 1886, 1888).

J. GENOUILLE

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition par M. J. Genouille, Delalain, 1854 (1856, 1869, 1881).

C.-A. DAUBAN

Siècle de Louis XIV. Édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique et annotée par M. Dauban, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1856 (1860).

Siècle de Louis XIV. Édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique et annotée par M. Dauban, E. Tandou, 1864.

Siècle de Louis XIV. Édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique et annotée par M. Dauban, C. Delagrave, 1869 (1880, 1883, 1885).

F. ESTIENNE, pseudonyme de Léon Feugère

Siècle de Louis XIV. Édition classique précédée d'une notice littéraire par F. Estienne, J. Delalain et fils, 1856 (1861, 1867, 1873, 1876, 1877).

L. GRÉGOIRE

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition, précédée d'une notice par M. Grégoire, Belin, 1862, (1875, 1888, 1891, 1892).

L. GRÉGOIRE – J. TOUTAIN

Siècle de Louis XIV, nouvelle édition [...] par L. Grégoire. Texte entièrement revu sur les meilleures éditions, avec une introduction et des notes nouvelles, par J. Toutain, Belin frères, 1895 (1909).

L. FEUGÈRE

Siècle de Louis XIV. Édition classique précédée d'une notice littéraire par M. L. Feugère, J. Delalain, 1879 (1883).

P. GAFFAREL

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition classique [...] par Paul Gaffarel, Garnier frères, 1882.

ABBÉ J. VERNAY

Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition par M. l'abbé J. Vernay, Poussielgue frères, 1887 (J. de Gigord, 1912, 3^e éd.).

E. BOURGEOIS

Siècle de Louis XIV, publié avec une introduction historique et critique, une liste des enfants de Louis XIV et de ses ministres, des notes par Émile Bourgeois, Hachette, 1890 (1893, 1894, 1895, 1898, 1903, 1906, 1910, 1914, 1929).

J. ZELLER

Siècle de Louis XIV, édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil de l'Instruction publique et annotée par M. J. Zeller, C. Delagrave, 1892.

A. RÉBELLIAU – M. MARION

Le Siècle de Louis XIV, suivi du catalogue des écrivains et artistes français. Nouvelle édition annotée par MM. Alfred Rébelliau, Marcel Marion, A. Colin, 1894.

ÉDITIONS PUBLIÉES PAR ANNÉE

Le numéro à côté de l'année indique le nombre de nouvelles éditions et/ou de retirages.

Pour les éditions non annotées, j'indique uniquement l'éditeur ; pour les éditions annotées, le nom de l'annotateur en majuscules suivi de l'éditeur entre parenthèses.

118

1803 (1) Firmin Didot.

1808 (1) Frères Mame (chez H. Nicolle et A. Renouard).

1819 (1) Dabo-Tremblay-Féret-Gayet.

1820 (2) GENLIS (chez l'éditeur des œuvres de Mme la comtesse de Genlis) ; Didot l'aîné et J. Didot fils.

1821 (1) Ménard et Desenne fils.

1829 (2) Au Bureau des éditeurs (Hiard), 1829-1830 ; F. Dalibon, 1829-1834.

1832 (1) Delalain.

1835 (1) Treuttel et Würtz.

1840 (1) Charpentier.

1842 (2) Charpentier ; F. Locquin.

1843 (3) F. Didot [in-18] ; Firmin Didot frères [in-12] ; DUBOIS (Delalain).

1844 (1) DUBOIS (Delalain).

1846 (1) Charpentier.

1847 (3) ABBÉ DRIOUX (J. Lecoffre) ; ABBÉ DU CHESNE DE CISZEVILLE (P.-C. Lehubey) ; J.-E. Boulet.

1850 (1) Didot frères.

1852 (1) LOUANDRE (Charpentier).

1853 (2) DUBOIS (Delalain) ; GARNIER (Hachette).

1854 (3) Delalain [in-18] ; Furne ; GENOUILLE (Delalain [in-12]).

1856 (7) Hachette ; Delalain [in-18] ; Dezobry, E. Magdeleine et Cie [in-16] ; GENOUILLE (Delalain [in-12]) ; ESTIENNE (Delalain [in-18]) ; FEUGÈRE (Delalain [in-12]) ; DAUBAN (Dezobry, E. Magdeleine et Cie [in-18]).

1858 (2) Firmin Didot frères, fils et Cie ; LOUANDRE (Charpentier).

- 1860 (3) ABBÉ DRIOUX (J. Lecoffre) ; GARNIER (Hachette) ; DAUBAN (Dezobry, E. Magdeleine et Cie).
- 1861 (1) ESTIENNE (Delalain).
- 1862 (1) GRÉGOIRE (Belin).
- 1863 (2) Hachette [in-18] ; GARNIER (Hachette [in-12]).
- 1864 (1) DAUBAN (E. Tandou).
- 1865 (2) LOUANDRE (Charpentier) ; GARNIER (Hachette).
- 1866 (1) Garnier frères.
- 1867 (2) Firmin Didot frères ; ESTIENNE (Delalain).
- 1868 (1) GARNIER (Hachette).
- 1869 (4) Bureaux de la publication rue Baillif, n° 1 ; LOUANDRE (Charpentier) ; GENOUILLE (Delalain) ; DAUBAN (C. Delagrave).
- 1872 (2) Garnier frères ; GARNIER (Hachette).
- 1873 (2) Furne Jouvot ; ESTIENNE (Delalain).
- 1874 (1) LOUANDRE (Charpentier).
- 1875 (2) GARNIER (Hachette) ; GRÉGOIRE (Belin).
- 1876 (2) Hachette ; ESTIENNE (Delalain).
- 1877 (1) ESTIENNE (Delalain).
- 1878 (1) GARNIER (Hachette).
- 1879 (3) Belin ; FEUGÈRE (J. Delalain [in-18]) ; FEUGÈRE (J. Delalain [in-12]).
- 1880 (2) Belin ; DAUBAN (C. Delagrave).
- 1881 (3) Belin ; GARNIER (Hachette) ; GENOUILLE (Delalain).
- 1882 (1) GAFFAREL (Garnier frères).
- 1883 (3) DAUBAN (C. Delagrave) ; FEUGÈRE [ESTIENNE] (J. Delalain) ; GARNIER (Hachette).
- 1885 (1) DAUBAN (C. Delagrave).
- 1886 (1) GARNIER (Hachette).
- 1887 (1) ABBÉ VERNAY (Poussielgue frères).
- 1888 (3) Vve Belin et fils [in-12] ; GARNIER (Hachette) ; GRÉGOIRE (Vve Belin et fils [in-18]).
- 1890 (1) BOURGEOIS (Hachette).
- 1891 (2) Belin frères [in-12] ; GRÉGOIRE (Belin [in-18]).
- 1892 (3) Belin frères [in-12] ; GRÉGOIRE (Belin [in-18]) ; ZELLER (C. Delagrave).
- 1893 (1) BOURGEOIS (Hachette).
- 1894 (4) Librairie de la Bibliothèque nationale ; BOURGEOIS (Hachette) ; RÉBELLIAU – MARION (Colin [in-18]) ; RÉBELLIAU – MARION (Colin [in-18]).

- 1895 (4) Librairie de la Bibliothèque nationale ; Belin frères [in-12] ; GRÉGOIRE – TOUTAIN (Belin frères [in-18]) ; BOURGEOIS (Hachette).
- 1897 (1) Librairie de la Bibliothèque nationale.
- 1898 (2) Librairie de la Bibliothèque nationale ; BOURGEOIS (Hachette).
- 1903 (2) BOURGEOIS (Hachette) ; BOURGEOIS (Hachette).
- 1905 (1) Librairie de la Bibliothèque nationale.
- 1906 (3) BOURGEOIS (Hachette, 4^e éd. ; 5^e éd. ; 6^e éd.).
- 1909 (2) Flammarion, 1909-1910 ; GRÉGOIRE – TOUTAIN (Belin frères).
- 1910 (2) BOURGEOIS (Hachette, 5^e éd. [*sic*]) ; BOURGEOIS (Hachette, s.l.).
- 1911 (1) Belin frères.
- 1912 (1) ABBÉ VERNAY (J. de Gigord).
- 1914 (1) BOURGEOIS (Hachette).